AR PREFECTURE
016-211603667-20191022-20191004-DE
Reçu le 24/10/2019

Segonzac

COMMUNE DE **SEGONZAC**
ARRONDISSEMENT DE COGNAC
DEPARTEMENT DE CHARENTE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019-10-04

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 18
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux octobre, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique MARENDAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 octobre 2019

OBJET
CREATION ET TARIFICATION CAVURNES CIMETIERE

PRESENTS : Mme MARENDAT – Maire
M. GEORGEON — BEL – BARBOT - MME LAURICHESSE - LOUVET- Adjoints
Mmes DESSE – PERRIN – MICHAUD-LAURICHESSE – CHENU – HOSTEING
Excusés : Mmes PETIT – HERVOIT - GRANET– VAUTIER - M. GUERIN - FIENGO - GILLARDEAU
Procuration :
Secrétaire : Mme Anne-Sophie LOUVEET a été élue secrétaire

➢ La collectivité propose désormais une nouvelle solution funéraire pour les familles. 44 cavurnes sont disponibles dans le nouveau cimetière. Ces sépultures cinéraires sont destinées à recueillir les cendres des défunts crématisés et se composent d'un caveau individuel en béton construit dans la terre avec pour finition une dalle en pierre de la région.

➢ Considérant le coût des travaux de génie de 463€/cavurne, Madame le Maire propose de fixer le tarif des concessions comme suit :

- Concession de 30 ans 400€
- Concession de 50 ans 600€

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- valide la proposition
- mandate Mme le Maire pour l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire
MARENDAT

MAIRIE de SEGONZAC (CHARENTE)